

Matières du tems. Mars 1708. 169

vres sur le prix de cette Charge.

X. Le Roi de Dannemarck fit donner à Mr. Pouffin, Envoyé de France à Copenhague, un Memoire qui contenoit des plaintes de ce que Mr. de Fourbin, dans la dernière course qu'il a faite dans les Mers du Nord, avoit pris quelques Vaisseaux des Allies qui étoient sous le Canon de la Forteresse de Parhuits, appartenant à la Couronne de Danemarck; ce Prince en demande la restitution & que Mr. de Fourbin soit puni d'avoir violé le droit de cette Forteresse.

*Plaintes des
Roi de Dan-
nemarck con-
tre Mr. de
Fourbin.*

Mr. de Fourbin a fait une réponse contre cette accusation: Il allegue entre autres que Sa Majesté Danoise avoit été mal informée, que les Vaisseaux dont elle se plaint n'ont pas même été pris à la vûe de ce Château; que si effectivement il avoit été sous la Forteresse de Parhuits, le Gouverneur de la Place, n'auroit pas manqué de faire tirer son Canon sur les Armateurs François, qu'à la verité ces Armateurs poussant les Vaisseaux ennemis, ils s'allèrent jeter dans une Place fort éloignée du Château de Parhuits à dessein de se sauver ou d'y brûler leurs Navires; que ce fut dans cet endroit-la où ils furent pris, & que si de pareils endroits mettoient des ennemis en seureté, on n'en prendroit jamais.

*Réponse de
Monsieur de
Fourbin.*

XI. Mr. le Duc de la Feuillade a vendu son Regiment à Mr. de Manciny, Comte de Nevers, frere de Monsieur le Duc de Pouzy.

*Mr. de la
Feuillade
vend son Re-
gimens.*